L'ACCORD ITALO-BRITANNIQUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le gentlemen's agreement a eu une brève histoire. Il a été élaboré en l'espace de deux mois exactement. Son point de départ est le discours de Mussolini à Milan, le 1er novembre. Dans ce discours, Mussolini a posé nettement avec franchise, le problème des rapports entre l'Italie et la Grande-Bretagne particulièrement en Méditerranée. L'Empire une fois conquis, il a voulu dépasser résolument la politique des rancœurs et des polémiques pour revenir à la politique de la clarification et de la construction.

L'appel de Mussolini a été immédiatement entendu en Angleterre. Rappelons le discours du lord du Sceau Privé, lord Halifax, à la Chambre des Lords, le 3 novembre, et celui du ministre Eden, à la Chambre des Communes, le 5 novembre. Entre-temps, le 4 novembre, l'Angleterre décide le retrait du détachement indien d'Addis-Abeba, et le 6 novembre le comte Ciano et sir Erik Drummond signent l'accord relatif à la reprise des échanges commerciaux italo-britanniques.

Le 9 novembre, Mussolini publie dans le « Daily-Mail » une interview qui propose nettement la formule du gentlemen's agreement italo-britannique pour la Méditerranée. Le même soir, M. Baldwin, dans son discours au banquet du Guildhall, annonce l'amélioration des relations anglo-italiennes.

Dès ce moment, s'ouvrent les négociations diplomatiques entre le comte Ciano et M. Eden, négociations qui, en quelques semaines, conduisent à la rédaction définitive du texte de l'accord signé le 2 janvier.

Une fable sans consistance

Il faut ici démentir la fable qui a circulé dans certains journaux étrangers et selon laquelle, au début des tractations, l'ambassadeur d'Italie à Londres, M. Grandi, aurait présenté au Foreign Office le projet d'une vaste convention technique que le gouvernement britannique aurait simplifiée pour la réduire au texte de la convention actuelle. Dès le début, au contraire, l'Angleterre et l'Italie se sont trouvées d'accord pour penser à une entente limitée à quelques principes clairs, généraux et fondamentaux, exprimés en formules courtes, immédiatement intelligibles, et dont l'interprétation et l'application seraient confiées au sentiment de la réalité et de la solidarité d'intérêts des deux pays. Comme la Grande-Bretagne, l'Italie fasciste n'aime pas les volumineux dossiers diplomatiques. Les accords internationaux valent pour autant qu'ils sont observés avec une constante et limpide bonne foi, et avec la volonté convaincue d'une application solidaire.

Le texte des déclarations que les gouvernements britannique et italien ont échangées représente donc simplement une direction de marche parallèle qui peut néanmoins devenir collaboration active des deux politiques.

Trois objectifs

L'accord tend à trois objectifs substantiels : la paix et l'ordre en Méditerranée, l'amélioration des rapports et la solidarité des intérêts italo-britanniques, et le respect de tous les intérêts des autres nations méditerranéennes. Il tend, d'une part, à assurer la parfaite liberté de la navigation en Méditerranée, les intérêts italiens et britanniques étant considérés à ce point de vue non comme antagonistes, mais comme complémentaires, et d'autre part, à maintenir le « statu quo » en tout ce qui concerne les intérêts, droits et positions de l'Italie, de l'Angleterre et des autres nations.

L'accord italo-britannique n'est pas une alliance. Il ne constitue même pas ce front commun de politique active qui caractérise l'accord germano-italien. Mais il est sans aucun doute un instrument d'une vaste portée. Il part de l'intention d'améliorer les rapports entre l'Italie impériale et l'Empire britannique et il engage les deux pays à les préserver de tout ce qui pourrait les troubler dans le secteur méditerranéen. Mais dans le système européen la Méditerranée n'est pas seulement un secteur ou une région ; elle est un point central et névralgique de la construction politique et de la civilisation de l'Europe. C'est pourquoi l'accord méditerranéen se révèle d'une large portée européenne.

L'accord apaise toutes les préoccupations impériales anglaises au sujet du transit méditerranéen. Mais il signifie également la reconnaissance par l'Angleterre des nouvelles positions impériales que l'Italie s'est créées. Il est hors de doute que la constitution de l'Empire de l'Afrique Orientale a modifié et amplifié les positions politiques et maritimes de l'Italie non seulement dans le continent africain et dans la mer Rouge, mais aussi par incidence, dans la Méditerranée et en Europe. Mais il n'est pas dit que ces nouvelles positions italiennes doivent être considérées comme devant s'opposer aux positions anglaises. Il fallait simplement les clarifier et les concilier avec les intérêts anglais. Tel fut précisément le travail diplomatique accompli au cours de ces deux derniers mois entre Rome et Londres.

Le régime d'une route maritime

Une grande partie des possessions impériales de l'Italie et de la Grande-Bretagne sont défendues et reliées à leurs Métropoles par une même route qui est celle de la Méditerranée, du Canal de Suez et de la Mer Rouge. D'où la nécessité d'être d'accord pour définir et respecter le régime de cette route. Les années à venir démontreront toujours mieux que ces deux positions impériales anglaises et italiennes, parentes par leur structure sinon par leur entité, constituent la raison naturelle de la solidarité et de la collaboration des deux pays.

Le gentlemen's agreement est limité au rapport italo-britannique. Il n'entend pas être un statut de la Méditerranée ; encore moins l'arbitre du destin de la Méditerranée. Il a été aussitôt communiqué aux gouvernements des pays méditerranéens dont il reconnaît et respecte tous les droits nationaux légitimes.

Il est inutile de dire que cet accord s'ajoute, mais ne se superpose pas à l'accord italo-allemand précédemment conclu, qui reste toujours la ligne centrale de la politique extérieure actuelle de l'Italie.

Comme nous l'avons dit et comme cela ressort de son texte bref et synthétique, l'accord fixe simplement quelques principes généraux relatifs aux directives politiques des deux pays dans le domaine méditerranéen. Toutes les questions concrètes particulières, définies par un nom ou par un fait, se rattachant au cadre méditerranéen, seront examinées par la suite. Telle au premier chef la question des armements navals. Il est désormais évident que, dans le problème des rapports entre les forces navales, on va vers une formule de simple limitation qualitative, comme celle qui vise le tonnage des différents types de navires et le calibre des canons, et qu'on abandonne au contraire toute formule de limitation quantitative. L'Italie n'a pas encore donné son adhésion à l'accord naval de Londres qui sera probablement revisé suivant les nouvelles tendances.

Telle aussi la question du Traité de Montreux qui réglemente le nouveau régime des Détroits et auquel, comme on sait, l'Italie n'a pas encore donné son adhésion. Ce problème devra d'abord être traité directement entre les gouvernements italiens et turc.

Tel encore le problème espagnol devant lequel l'Italie a pris des positions nettes et au sujet duquel, à coup sûr, certaines vues fondamentales ont été réciproquement fixées entre l'Italie et l'Angleterre.

La reprise de la collaboration politique entre l'Italie et l'Angleterre, consacrée par l'accord méditerranéen survient exactement quinze mois après le début du conflit éthiopien qui a mis face à face dans une controverse tumultueuse les deux nations, et moins de huit mois après la proclamation de l'Empire de l'Afrique Orientale. Ainsi, par ce nouvel arrangement, venant après l'accord germano-italien, l'Italie restaure un des piliers fondamentaux de sa mollaboration internationale et de l'ordre européen. L'action politique de Mussolini s'illustre une fois de plus, avec sa volonté de paix et de construction, par l'épreuve des réalités.

(Reproduction même partielle rigoureusement interdite).

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

BANQUES ET TABACS

9000

LE NAUFRAGE D'UN CHALUTIER BOULONNAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Grâce aux radios émanant de postes de chalutiers boulonnais en croisière de pêche sur la côte anglaise, on apprit officieusement que treize hommes avaient pu être recueillis, mais que sept de leurs vaillants camarades avaient péri. Le bateau britannique « Tyne » annonça par ailleurs au bateau-feu « Tongue », à l'entrée de la Tamise, qu'il avait treize rescapés à bord et qu'il faisait route vers Londres. La collision s'était produite à 20 milles N.-O. du bateau-feu de Westinder, au cours de la matinée de dimanche.

Le dernier radio reçu du chalutier boulonnais fut émis à 9 heures du matin. Le patron disait que son navire était à cinq heures de navigation de Boulogne et qu'il avait une grosse pêche à bord.

Le Comptoir Malfoy n'ayant pu avoir d'autres renseignements s'adressa téléphoniquement à l'ambassade de France à Londres, mais on ne put lui communiquer d'autres nouvelles.

Magnifique unité de la flottille boulonnaise, le « Notre-Dame de Lourdes » avait quitté le port le 29 du mois dernier. Il se livrait à la pêche générale et était commandé par le patron Pierre Siabas, demeurant cour Vanest à Boulogne.

Dans la soirée d'hier, les familles, inquiètes, se rendaient réciproquement visite, car elles ne connaissaient pas les noms des disparus.

L'émotion est générale à Boulogne et il y avait longtemps que l'on n'avait connu pareille catastrophe. — P. M.

LES GRÉVISTES DE LA « GENERAL MOTORS » ÉVACUERAIENT LES USINES

Détroit, 10. — Comme suite à l'annonce faite par le Syndicat des travailleurs que les grévistes étaient prêts à évacuer les usines occupées, à condition que des négociations soient entreprises sans délai, le vice-président de la « General Motors », M. William Knudsen a annoncé que la direction recevrait des délégués du Syndicat aussitôt que les usines auront été évacuées.

M. TROTSKY AU MEXIQUE

Mexico, 10. — M. et Mme Trotsky sont partis de Tampico ce matin à 8 heures (G.M.T.) pour Mexico, dans un wagon spécial attelé au train régulier. Ils arriveront dans la capitale demain matin à 7 h. 30.

« LA REPRISE ÉCONOMIQUE EST AMORCÉE »

M. Ch. Spinasse appelle tous les Français à un effort unanime pour obtenir la prospérité dans la paix

Paris, 10. — M. Charles Spinasse, a présidé aujourd'hui, à Clermont-Ferrand, le banquet par lequel se terminait le Congrès de la Chambre Syndicale de l'Epicerie de détail. A cette occasion, le Ministre de l'Economie Nationale a prononcé un important discours au cours duquel il a défini la situation économique du pays, et appelé les français à l'effort unanime qui seul permettra à notre pays de s'engager sans retour sur la voie qui conduit tout ensemble à la justice sociale, à la prospérité économique et à la Paix.

M. Charles Spinasse, rappelant son discours radiodiffusé du 13 novembre dernier, a d'abord renouvelé l'expression de sa gratitude à l'égard des industriels et des commerçants qui, à l'exception d'une minorité qui se fait illusion sur sa propre puissance, collaborent loyalement à l'œuvre de rénovation économique et de libération humaine que le Gouvernement veut mener à bien.

Le problème français

Après avoir justifié ensuite l'œuvre sociale du gouvernement, l'œuvre juste et aussi nécessaire, il a montré comment par sa situation géographique, par le caractère de son sol et de son peuple, la France devait en alignant le franc à la parité des monnaies anglo-saxonnes, écarter résolument les méthodes de contrainte, ramener les prix mondiaux, permettre à nos échanges extérieurs de se reconstituer, et à notre pays de retrouver dans l'activité internationale, une place depuis longtemps perdue.

Le ministre a poursuivi en ces termes : Toute dévaluation a pour conséquence propre d'augmenter le prix, exprimé en francs, des matières que nous produisons. A cette augmentation s'ajoute la poussée des prix mondiaux, ai régulière et si forte que, pour les 22 matières premières étudiés par la statistique générale de la France, les indices or ont marqué entre le 30 mai et le 3 janvier, une hausse de plus de 27%.

Il est vrai, que cette constante montée rend plus favorable le rapport de nos prix avec les prix étrangers et améliore chaque jour notre position de vendeurs. Elle n'en influe pas moins sur le coût de la vie qui, entre mai et novembre, s'est accru pour la Seine de 11,26%, ainsi, de nouvelles hausses de salaires interviendront-elles sans doute, au cours des mois prochains, déterminant, à leur tour, avec toutes ses conséquences, une augmentation des prix de détail plus réduite que les précédentes, jusqu'au moment ou, par paliers successifs toujours plus rapprochés, notre économie parviendra à un équilibre stable. Hausse des matières premières, hausse des salaires, ces deux éléments nous posent un problème capital : contenir nos prix dans le cadre de l'alignement monétaire. C'est là le problème français. Il doit dominer toutes nos préoccupations, inspirer toutes nos décisions et tous nos actes. Car nous devons le résoudre sous peine d'échec, d'un échec qui atteindrait la France à la fois dans son prestige et dans sa vie. Nous devons donc accroître notre production. C'est là un mot d'ordre que chacun doit accepter, répandre et appliquer.

Les conflits sociaux qui n'ont d'ailleurs jamais provoqué ni déprédations ni désordres se sont apaisés. Dans l'ordre international, l'Entente Franco-Britannique n'a jamais été aussi étroite et aussi confiante. L'accord avec l'U.R.S.S. plus complet et nos relations d'amitié se multiplient et se resserrant avec la grande démocratie américaine. La reprise économique est maintenant amorcée. Pour espérer et entreprendre, nous avons donc de solides raisons et qui n'empruntent rien à cet optimisme qu'il est convenu d'appeler officiel. Il nous suffit désormais de travailler d'un même cœur dans le respect de la loi et le souci de l'ordre.

LES GAIETÉS DE LA PRISON DE GENÈVE

Genève, 10. — L'enquête se poursuit concernant le directeur de la prison de Saint-Antoine, M. Isaak, qui, nommé par le précédent gouvernement socialiste, a été récemment suspendu de ses fonctions par le nouveau Conseil d'Etat genevois.

Le « Journal de Genève » écrit que l'enquête à laquelle procèdent les autorités de police révèle chaque jour quelques hauts faits de ce directeur phénomène :

» Il semble bien que l'on menait joyeuse vie à Saint-Antoine, si joyeuse et si bruyante, dit-on, que certains détenus ne pouvaient fermer l'œil de la nuit. Dans une ville où les cafés tirent leurs volets à 1 ou 2 heures du matin, il est bon de trouver joyeux accueil et table ouverte derrière les portes de fer gardées par Thémis.

L'hôtelier Isaak, le ventre large et la mine réjouie, avait toutes les qualités requises pour faire un tenancier de taverne ; on le voit assez bien prélever le droit de bouchon. Les couloirs de la prison étaient par instants fort animés et les lazzis et les rires y fusaient, et certaines cellules remplaçaient de discrètes chambre d'hôtel. Le vin dégusté à Saint-Antoine ne convenait pas également à tous et il n'était pas rare de voir geôliers ou prévenus affligés d'un violent mal aux cheveux ou d'une débordante indigestion. Preuve qu'on ne s'ennuyait pas. La journée, pour passer le temps sans doute, de hardis compagnons sifflaient au bruit de leur marteau ; certains travaillaient en effet chez le directeur, on ne sait encore à quelles conditions. D'aucuns prétendent que les objets fabriqués à la prison étaient vendus à son compte.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
Le vrai Magazine des Familles
Paraît le Mercredi
20 pages — 40 cent.

LES GRANDS PROBLÈMES INTERNATIONAUX

Un important discours de M. François de Tessan, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil

Belfort, 10. — Au banquet qui a suivi le Congrès de la Fédération Radicale-Socialiste de l'Est, M. François de Tessan, Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, a prononcé un important discours dans lequel il a passé en revue les principaux problèmes internationaux.

La solidarité franco-britannique

Parlant des affaires d'Espagne, il a analysé le récent accord anglo-italien qu'il a défini comme un instrument de pacification dans la Méditerranée. Si nous nous dégageons de tous les commentaires tendancieux qui ont accompagné ce « gentlemen's agreement » a dit le ministre, et si nous allons au fond des choses, nous voyons que l'accord conclu par la Grande-Bretagne et l'Italie exclut toute possibilité de modification territoriale. Il apporte des garanties nouvelles qui renforcent les conventions fixant les droits de chacun, non seulement au point de vue maritime, mais au pont de vue du statut africain. La France est intéressée au premier chef au statu quo. Aussi bien elle a pris acte avec satisfaction de la conclusion du « gentlemen's agreement », d'autant plus, qu'elle a été tenue au courant par la Grande-Bretagne, de toutes les phases de la négociation et que M. Anthony Eden, par des paroles publiques et par un message à M. Yvon Delbos, a tenu à marquer une fois de plus, la parfaite solidarité de l'action franco-britannique, aussi bien dans la Méditerranée que sur l'ensemble du plan diplomatique.

Les réponses allemande et italienne

M. François de Tessan a ensuite, examiné les réponses de l'Allemagne et de l'Italie au sujet des volontaires et du renforcement de la non-intervention.

« Ces réponses, si on les dépouille d'un certain ton de polémique, ne contiennent pas, a-t-il noté, d'obstacles irréductibles. Notre pays est compréhensif et généreux : Il sait discerner les réalités profondes, il s'attache toujours à distinguer les éléments de paix dont on peut tirer parti. C'est pourquoi, il est disposé à agir vite et bien pour instituer tous les contrôles destinés à limiter les risques de conflit et à favoriser tout ce qui peut développer les chances de collaboration internationale. Il veut espérer des autres, la même bonne volonté qu'il déploie pour le règlement des problèmes les plus délicates et la même loyauté dans l'exécution des engagements contractés. Mais il ne laissera porter atteinte, ni à la sécurité de ses communications, ni aux intérêts primordiaux dont il a la garde ».

UN DISCOURS DE M. BERTHOD

Belfort, 10. — Au cours de cette dernière journée du congrès radical-socialiste, M. Aimé Berthod, ancien ministre a pris la parole. Il a dit notamment :

» L'Allemagne ? Nous redoutons ce qu'elle nous prépare. Il est inquiétant, cet homme, dans l'isolement de ses montagnes, car de ses méditations dépend la paix du monde. La France se défend de haïr l'Allemagne et ne souhaite que la reconciliation avec elle mais par quel moyen ? par des échanges commerciaux ? Le Parti Radical n'y est pas hostile. L'Allemagne se plaint d'être comme une ville assiégée. Mais, est-ce notre faute ? Est-ce que la France en a la moindre responsabilité. N'est-ce pas un des chefs de la Nation allemande qui, privant les petits enfants de beurre et de graisse, a dit que l'Allemagne avait plus besoin de canon que de beurre ?

» Le Parti Radical est aussi partisan d'une entente avec l'Italie et malgré les liens espagnols entre Hitler et Mussolini, le jour n'est peut-être pas loin où nous pourrons signer, nous aussi, un gentlemans agreement ».

Sur tous les points, l'approbation du Parti Radical est acquise au ministre de la Défense Nationale, au ministre des Affaires étrangères et au Président du Conseil qui est, a affirmé M. Aimé Berthod, un bon patriote français.

Le discours de M. Berthod a été acclamé.

M. LE DOCTEUR GUILHEM A ÉTÉ ÉLU SÉNATEUR DE L'AUDE

Voici les résultat du scrutin ouvert à Carcassonne pour la succession de M. Jean Durand, radical-socialiste, décédé.

Votants : 754 ; suffrages exprimés : 737. Résultats :

Dr Guilhem, cons. général, rad. soc., 508, élu ; Dr Lacroix, maire de Narbonne, S.F.I.O., 160 ; M. Montlaur, Fédrépubl., 73 ; M. Palmigère, communiste, 6.

AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE A LYON

Lyon, 10. — A 13 heures, les membres du Congrès départemental de la Fédération Républicaine du Rhône, ont pris part à un grand banquet politique de 1.000 couverts, placé sous la présidence de M. Louis Marin, qui était entouré de MM. Victor Perret, Jean Guiter, secrétaire général de la Fédération Républicaine, et des trente députés et sénateurs qui avaient assisté au Congrès.

Au dessert, des allocutions ont été prononcées notamment par MM. Boucher, député des Vosges ; Lucas, député de la Manche ; Lardier, député de Belfort ; Parmentier, député du Nord ; Valentin, député de Meurthe-et-Moselle ; Guérin et Viellard, sénateurs, et par le président Louis Marin, dont le discours a été salué par applaudissements enthousiastes.

LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES de l'Agriculture et des Arts, à Lille

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. Bué termina son discours par quelques mots et des chiffres suggestifs sur le rôle important joué pendant la guerre de 1914-1918 par le bureau de bienfaisance de Lille, qui paya, à titre de secours de chômage, du début des hostilités jusqu'au 31 mars 1919, la somme de 65.446.723 fr. 75.

Le rapport du secrétaire général

M. Pierre PRUVOST, secrétaire général de la Société des Sciences, fit ensuite le rapport sur les travaux de la société sur les prix d'encouragement aux sciences, aux lettres et aux arts pour l'année 1936.

Après avoir rendu un bel hommage au professeur Bué, qu'il remercia au nom de l'assemblée, M. Pruvost félicita les auteurs des communications faites aux séances bimensuelles de la société. Il se réjouit de ce qu'au cours de l'année écoulée, M. E. Leclair svait été promu officier de la Légion d'Honneur, M le doyen A. Maige, élu correspondant de l'Académie des Sciences et le docteur A. David, décoré de la croix des services militaires volontaires. Il déplora trois morts, survenues dans la même période, celles de MM. Achille Liagre, architecte, Louis Danel, maître-imprimeur, trésorier de la société et Félix Bollaert, ingénieur des mines.

M. Pruvost traita encore de quelques questions intéressant la Société des Sciences, puis commença la lecture du palmarès, commentant de façon élogieuse les travaux ou les actes méritoires des bénéficiaires des prix, médailles et diplômes.

LE PALMARÈS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES POUR 1936

SCIENCES

Grand Prix Kuhlmann (rapporteur, M. Polonowski). — Attribué au Docteur Philippe Fabre, professeur de physique médicale à la Faculté de médecine.

Prix Léonard Danel (rapporteur M. Pruvost). — Attribué à M. Eugène Waymel, directeur général de la Compagnie des Mines de Dourges.

Prix Debray (rapporteur M. Delépine). — Attribué à M. André Borel, attaché au laboratoire de géologie de la Faculté libre des Sciences.

Prix Gosselet (rapporteur M. Pruvost). — Attribué à M. Adrien Gama, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs, à Arras.

LETTRES

Prix Hippolyte Verly-Lecoutre de Beauvais (rapporteur M. Looten). — Attribué à M. André Mabille de Poncheville.

ARTS

Prix Delphin Petit (rapporteur, M. Théodore). — Attribué à M. Lucien Jonas (peinture).

Prix L. Lefebvre et P. Pannier (rapporteur M. Théodore). — Attribué à M. Jean Vanackère (photographie artistique).

Prix Léon Blondeau (rapporteur M. Molière). — Attribué à Mlle Marie-Antoinette Haliez (peinture).

Prix Doutreion de Try (rapporteur M. Beaucamp). — Attribué à M. Henri Crosnier (peinture).

Prix Depiochin (rapporteur M. Blaise) — Attribué à MM. Henri Gil et Paul Craye (sculpture).

Prix Wicar et prix du Département : Sciences biologiques (rapporteur M. Malaquin). — La grande médaille de vermeil au Dr P. Coulouma, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lille.

Médecine (rapporteur M. Lepoutre). — La grande médaille de vermeil au Dr Henri d'Hour, assistant de clinique médicale à l'Hôpital de la Charité.

Histoire de l'Art (rapporteur M. Beaucamp). — La grande médaille de vermeil à M. René Giard.

Histoire régionale (rapporteurs MM. de Saint-Léger et Dubrulle). — La grande médaille de vermeil à M. André Jurénil et à M. Daniel Derveaux.

Histoire du Droit (rapporteur M. Decroix). — La grande médaille d'argent à M. Gonzagué-Chartier. Un rappel de médaille d'argent à M. F. Créteur.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ

Rapporteur M. Leclair. — Une grande médaille de vermeil à l'effigie du géologue Jules Gosselet, à M. Georges-Louis Quembre, ingénieur T.P.E., ancien professeur à l'Ecole Gratuite de Chauffeurs.

Prix d'encouragement au dévouement, à l'enseignement, à la mutualité

PRIX DE VERTU SOCIALE

Prix Bollaert-Le Gavrian (rapporteur M. Bollaert). — M. Bucquet, directeur honoraire de l'Ecole Saint-Pierre, des Mines de Lens.

PRIX DE DÉVOUEMENT

Prix Mme Boutry-Dubar. — M. et Mme Vandekerchove-Lalau, rue de la Marbrerie, 11, Cité Lefebvre, à Lille.

Prix Léon Dubar. — Mme Marie Wambre, de Santes.

Prix Fernand Boutry-Dubar. — Mme Louise Peucelle.

Prix Robert Mazet. — Mme Veuve Gérardy, 19, cité Franklin à Lille.

Prix Henri Faure. — M. Paul Renard, de Tourcoing.

Prix de Mérite social. — M. Marcel David, de Lambersart.

MÉDAILLE DE LA MUTUALITÉ

Prix Gustave Dubar. — M. César Hardeman, vice-président de l'U.D. des Sociétés de S.M. du Nord, président de l'U. des Sociétés de S.M. de Tourcoing et de ses cantons.

MÉDAILLE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Prix Van Hende. — Mlle Lucienne Marquant, directrice des écoles Maria-Dron, rue du Flocon à Tourcoing.

PRIX DU TRAVAIL

Prix Henry Violette. — M. Jean Hennion, blanchisseur aux Etablissements Wallaert frères depuis 38 ans.

Grande médaille de vermeil. — M. Charles Lévêque, directeur des études du fond à la Compagnie des Mines d'Anzin qui l'emploie depuis 49 ans.

GRANDES MÉDAILLES DU TRAVAIL

Médailles Auguste Fauchille. — M. Emile Dernoncourt, entré dans les Etablissements Wallaert frères, le 9 avril 1903, exerce actuellement l'emploi de crémeur de fils.

M. Emile Tribout, attaché aux Etablissements Henry Boutry fils depuis 51 ans.

GRANDES MÉDAILLES D'ARGENT

M. Rémy Dillies, contremaître aux Etablissements Lesaffre rères de Quesnoy-sur-Deûle, 52 ans de service.

M. Albert Prentgarbe, homme de confiance au service de M. et Mme Duverdyn pendant 52 ans, aujourd'hui gardien de leur propriété.

Mme Veuve Dutriez, chocolatière aux Etablissements Delespaul-Havez, depuis 51 ans.

M. Henri Huette, peigneron aux Etablissements Agache fils de Pérenchies, 48 ans de service.

M. Théodore Lambelin, imprimeur à l'Imprimerie Douriez-Bataille, où il est employé depuis octobre 1888.

DIPLOMES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Décernés après 50 ans de bons et loyaux services dans la même maison, à des anciens lauréats de la Société : M. Victor Leleu, conducteur-typographe à l'Imprimerie L. Danel.

Mme Palmyre Dhalluin, contredame du cartonage à l'Imprimerie Lefebvre-Ducrocq.

M. Joseph Romain, ouvrier imprimeur Lefebvre-Ducrocq.

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Médailles de vermeil. — M. Léopold Beyls, est dessinateur dans les bureaux de MM. H. et J. Maillard de Tourcoing depuis 54 ans.

M. Norbert Wauthier, employé à l'Imprimerie L. Danel, durant 50 années.

M. Crispin Dewever, attaché aux établissements Leverd et Volturiez depuis 43 ans.

M. Marceau Lepoorter, vérificateur-métreur et comptable chez MM. H. et J. Maillard depuis 39 ans.

M. Eugène Fretin, chef des services de comptabilité des établissements Leverd et Voituriez, a 37 ans de service dans cette maison.

M. Jean Chevresson est entré au Crédit Lyonnais, succursale de Lille, le 20 février 1903 ; actuellement conservateur des titres.

M. Marcel Gallet, chef-comptable des établissements Delesalle-Desmedt, où il est attaché depuis 30 ans.

M. Henri Damiens, ingénieur-chef de matériel des établissements Tiberghien frère de Tourcoing depuis de nombreuses années.

MÉDAILLES D'ARGENT

Médailles Léonard Danel. — M. Eugène Clarisse, compositeur-typographe ; M. Edouard Doutrelon, graveur ; M. Maurice Moreeuw, chef magasinier ; Mme Eléonore Flament, relieuse ; Mme Virginie Lecat, relieuse ; Mme Denise Prudom, compositrice-typographe ; Mme Suzanne Vienne, compositrice-typographe ; Mlle Nelly Pruvost, compositrice-typographe.

Médaille Crespel et Descamps. — M. Charles Druart, magasinier.

Médaille Delesalle-Desmedt. — M. G. Jousse, 30 ans de service.

Médailles Lefebvre-Ducrocq. — M. G. Bourraigne, ouvrier imprimeur, 34 ans de service ; Mme Gabrielle Billau, ouvrière papetière, 34 ans de service.

Médaille Ernest Loyer. — Mlle Pauline Lefebvre, visiteuse.

Médaille Louis Nicolle. — Mme Jeanne Grave-Lemay, ouvrière dans les établissements Louis Nicolle de Wambrechies depuis 38 ans.

Médailles Wallaert frères. — M. Alphonse Lambois, ouvrier su crémage de fils à l'usine de Santes, 45 ans de service ; Mlle Rosalie Vandemeulebroucq, ouvrière au tissage de Lille, 43 ans de service ; M. Jérémie Planckel, chef magasinier au magasin de fils à coudre de Lille, 33 ans de service.

Médaille Maurice Wallaert. — M. Léon Guilbert, au service de la famille de M. Maurice Wallaert depuis 39 ans.

Médailles souscrites par divers bienfaiteurs. — Mlle Marie, dite Urbaine, Masschelein, 43 ans de service dans la famille de M. P. Stahl ; M. Louis Cuvelle, contremaître tuliste aux établissements S. Lees fils, 33 ans de service ; Mme Eugénie Facq, contredame racommodeuse aux établissement S. Lees fils, où elle est attachée depuis 1903 ; Mlle Louise Guéquière, demoiselle de magasin à la droguerie Duflos-Basset depuis 31 ans ; Mlle Marcelline Cadet, fille de confiance chez M. et Mme P. Denis du Péage depuis plus de 30 ans ; M. Jules Testelin, contremaître à l'imprimerie L. Nuez, 30 ans de service.

MEDAILLES AUX CHAUFFEURS

Prix Victoire Parnot. — M. Victor Demessine, chauffeur des établissements Meunier et Cie.

Prix aux meilleurs élèves du cours des chauffeurs. — Médaille de bronze : M. Adolphe Vandermesch, de Lille ; M. Savinon Scorteni, de Lille.

LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ POUR LES ENFANTS DES CHOMEURS, A LILLE

Le Comité régional des Chômeurs, en accord avec l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord, a organisé dimanche à Lille, une journée de solidarité pour les enfants des chômeurs.

Des quêtes, collectes, furent faites en maints endroits, dans des assemblées, réunions, sur la voie publique, pour procurer un peu de joie à ces petits déshérités. Des vêtements, des jouets, des dons en espèces et en nature, furent offerts par des cœurs généreux.

Certes, les enfants des chômeurs ont bien droit à la sollicitude de ceux qu'une situation sûre permet de vivre aisément. La population du Nord, si éprise de socialisation et d'entr'aide sociale, qui sait comprendre la misère, la tristesse qui régnent dans les foyers des sans-travail, a dû répondre largement à l'appel du Comité régional.

Et combien, les pauvres petits, privés de joie, de chauds vêtements, de bons souliers, remercient les généreux donateurs du fond de leur petit être. Souhaitons que cette première journée ait dépassé les espérances du Comité.

LE NOUVEAU BUREAU DU SYNDICAT DE LA RADIO ET DE L'ÉLECTRICITÉ DU NORD

Le Syndicat, réuni en assemblée générale a procédé au renouvellement de son bureau qui se compose comme suit :

Président : M. Buisson, 18, rue des Fossés, Lille ; vice-président, M. Tétart, 14, rue Gambetta, Arras et Desmet, 226 bis rue Solférino, Lille ; secrétaire général, M. Dreyfus, 15, Place Siamon-Volant à Lille ; secrétaire-adjoint, M. Devynck, 6, rue du Palais-Rihour, Lille ; trésorier M. Lemaire, 80, rue du Molinel, Lille ; assesseurs, MM. Bouchery, 2, rue Ed.-Delesalle, Lille ; Desbonnet, 26, rue de la Malsence, Tourcoing ; Ducastel, 61, rue Nationale, Lille ; P. Lemaire, 54, rue de Lille, Lens ; Normand, 23, place d'Armes, Douai ; Pigache, 73, rue de Tournai à Lille.

Il a en outre modifié ses statuts et décidé que, dorénavant, le Syndicat des Radio-Electriciens du Nord de la France prendrait pour titre : « Syndicat de la Radio et de l'Electricité du Nord de la France ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 11 janvier 1937. — Soleil : lever, 7 h. 43 ; coucher, 16 h. 24 ; Lune : lever, 6 h. 49 ; coucher, 15 h. 13.

Aujourd'hui : Sainte-Honorine. — Demain : Saint-Arcade.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 10 janvier 1937. A 8 h. 45 : Baromètre : 777 mm ; baisse depuis la veille, à 17 h. 30 : 1 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde, 3.6 ; Minima — 1.6 ; Maxima, 4.6 ; Etat hygrométrique : 70 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 8 h. 15 : Néant ; Direction du vent : Est ; Force : modérée Direction des nuages : Est ; Etat du ciel : Nuageux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Assez beau, nuageux avec éclaircies, brumeux le matin ; Vent variable faible Sud-Est dominant. — Le minimum de température sera en hausse faible par rapport à la veille.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

11 Janvier

1443. Mort des des meilleurs chefs des armées de Charles VII : La Hire, qui s'était distingué par sa rare intrépidité aux côtés de Jeanne d'Arc.

1801. Mort de Cimarosa, le musicien italien que l'on opposait en son temps à Mozart.

1866. Un terrible ouragan sévit à Cherbourg et sur une grande partie du Cotentin.

1867. Mort de Mlle Georges, célèbre actrice applaudie surtout dans les rôles de Lucrèce Borgia et de Marie Tudor.

1879. Mort du sculpteur Antoine Auguste Préault.

1891. Mort du baron Haussmann, le plus célèbre préfet du second Empire. Cet administrateur habile parvint à faire de Paris une des plus merveilleuses villes du monde.

1909. On exécute à Béthune quatre bandits de la bande Pollet.

1913. A Paris, le dernier omnibus à traction animale Villette-Saint-Sulpice cède devant le moteur envahisseur.

1931. A Paris meurt, âgé de 80 ans, Jean Boldini, le Paganini de la peinture.

LE CONFLIT DE LA MÉTALLURGIE LILLOISE

Le Premier Président de la Cour de Cassation, surarbitre, a reçu les délégués des ingénieurs et agents de maîtrise

Paris, 10. — M. Paul Matter, Premier Président de la Cour de Cassation, surarbitre dans le conflit de la Métallurgie Lilloise, ainsi que MM. Arbel, arbitre des patrons et Bourneton, arbitre des ouvriers, ont reçu cet après-midi, M. Delerive, Secrétaire général du Syndicat des Ingénieurs, Agents de maîtrise et Techniciens représentant les techniciens impliqués dans ce conflit.

M. Delerive a exposé la situation de ses mandants et a remis au premier Président Matter, une note qui sera jointe au procès-verbal.

Au cours de l'après-midi, un projet de sentence arbitrale a été rédigé par MM. Bourneton et Arbel, mais à 17 h., dans le cabinet du premier Président de la Cour de Cassation, aucun accord définitif n'était encore intervenu.

LES DÉLÉGUÉS OUVRIERS ONT TENU UNE RÉUNION A LA BOURSE DU TRAVAIL

Ils confirmèrent leurs précédents points de vue

Les délégués ouvriers et techniciens tinrent une assemblée hier matin à 9 h. 30, dans la salle Chudde à la Bourse du Travail de Lille, sous la présidence de MM. Manguine et Offroy, secrétaires du Syndicat.

Le Syndicat renouvela au cours de la réunion, la décision d'appliquer la sentence arbitrale, il confirma la reprise du travail ce lundi matin. Dans les usines où un accord entre patrons et ouvriers est intervenu, le travail reprendra immédiatement, dans les autres, les ouvriers attendront que les délégués aient discuté l'heure de reprise.

« Le Syndicat précise qu'en aucun cas, il ne pourra s'agir de réembauchage mais dans tous les cas de reprise du travail.

» En ce qui concerne les sanctions demandées par le syndicat, les délégués précisent que les sanctions ne sont pas demandées contre les techniciens et agents de maîtrise comme semblant le faire croire les dirigeants de la S.I.A.M., mais contre des éléments fascistes, qui ont exercé des violences contre les ouvriers ».

Des questions réglant le ravitaillement secours aux grévistes et la solidarité dans la grève furent ensuite entérinées.